Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_170_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 24 juin 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Nicolas BESREST.

Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BULROT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Myriam CARIMALO, Christelle CARRO (*suppléante de Daniel COMMAULT, absent*), Guy CORBEL, Jean-François CORDON, David CRESPEL *(suppléant de Catherine TIENGOU, absente)*, Virginie DEBEGUE, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Alain GUILLOT, André HAMON, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Laurent JOSSET (*suppléant de Catherine DREZET, absente*), Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Marie-Claude LESNÉ, Nicolas LORMEL, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Charline PESTEL *(suppléante d'Yvonnick GOUAULT, absent)*, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Annie VALO.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Gilles BOURRÉ donne pouvoir à Brice LE DOLODEC,
- Jean-Luc COUËLLAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nadège FRANÇAIS donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Jean-Luc GOUYETTE donne pouvoir à Isabelle RONNÉ-GUÉHO,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Marie LE MOUNIER,
- Roland LUCAS donne pouvoir à Anne HERVÉ,
- Michel PESLIER donne pouvoir à Alexis MENARD,
- Sylvain RENAUT donne pouvoir à France LE DOUARIN,
- Yvon BERHAULT, Christophe MARCHAND, Jackie VENTUROLI.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Marie-Sergine BÉZARD

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_170_DELIB-DE

Délibération n°2026-170

Membres en exercice : 69 Présents : 57 Absents : 12 Pouvoirs : 9

FINANCES
REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

A la suite des élections municipales et communautaires, le Conseil communautaire doit approuver un règlement budgétaire et financier. Celui-ci est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants ou ayant adopter la gestion pluriannuelle avec les autorisations de programmes et crédits de paiement *(AP-CP)*.

Le règlement budgétaire et financier apporte des éléments de définition concernant le budget, le calendrier budgétaire de la collectivité, le rôle des différents acteurs, les règles de vote et d'exécution budgétaire, précise les règles de fongibilité des crédits, définit le cas échéant les règles des autorisations de programmes – autorisation d'engagement / crédits de paiement *(AP/AE-CP)* relatives à la caducité, l'annulation, reports des crédits, information de l'assemblée.

Le règlement budgétaire et financier proposé est le même que lors du précédent mandat.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le règlement budgétaire et financier, ci-après.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité
Abstention : 2 – X. MERPAULT. V DEBEGUE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 08/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_170_DELIB-DE



Règlement budgétaire et financier

Conseil communautaire

23 juin 2026

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_170_DELIB-DE

Objet du règlement budgétaire et financier

- Dans le cadre du renouvellement de l'assemblée délibérante Lamballe Terre et Mer doit adopter un règlement budgétaire et financier

- L'objectif est de décrire le cadre et les grandes étapes de la préparation et de l'exécution budgétaire

- Ce règlement budgétaire et financier s'applique à tous les budgets de Lamballe Terre et Mer

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_170_DELIB-DE

Définition du budget

Le budget

Un acte de prévision

- Un document de projet, et non pas de réalisation
- Une prévision pour l'ensemble des dépenses et des recettes
- Pour les dépenses : la prévision a un caractère limitatif
- Pour les recettes : la prévision a un caractère estimatif (sauf pour l'emprunt)

Un acte d'autorisation

- Le budget est proposé par l'ordonnateur et voté par l'assemblée délibérante
- Cette autorisation prend la forme d'une délibération
- Il s'agit de la 1ère condition pour le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

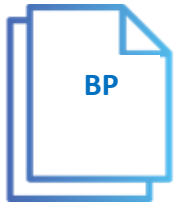
Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_170_DELIB-DE

Les documents financiers dans le cycle budgétaire



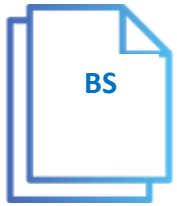
Rapport d'orientations budgétaires

Pas un document budgétaire au sens du CGCT.
Mais le rapport d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée et devant donner lieu à un débat est un document important et obligatoire dans le cycle de la préparation budgétaire



Budget primitif

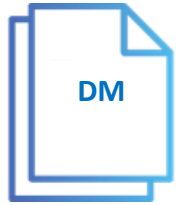
- Obligatoire
- Indique les prévisions budgétaires en respectant un formalisme particulier
- Comporte plusieurs annexes obligatoires



Budget supplémentaire

Obligatoire si :

- Le résultat du compte administratif de l'exercice précédent n'a pas été intégré lors du vote du budget primitif
- Ou s'il y a des reports à intégrer : des restes à réaliser de l'exercice précédent à intégrer dans les prévisions budgétaires de l'exercice en cours



Décision(s) modificative(s)

- Facultatif
- Permet d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes
- Peut être voté en cours d'année jusqu'au 31 décembre (21 janvier de l'année suivante pour la section de fonctionnement et les opérations d'ordre)



compte financier unique

Le CFU restitue les comptes au sein d'un document unique par l'ordonnateur et le comptable public

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_170_DELIB-DE

Les budgets de Lamballe Terre & Mer

L'organisation budgétaire repose sur 1 budget principal et 6 budgets annexes :

Intitulé du budget	Régime fiscal	Nomenclature comptable	Budget de stock
Budget principal	TTC avec services HT	M57	Stock
Transports	TTC	M43	
Parcs d'activités	HT	M57	
Bâtiments	HT	M4	
Déchets ménagers	TTC	M4	
Eau potable	HT	M49	
Assainissement	HT et TTC (SPANC)	M49	

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_170_DELIB-DE

Présentation du budget et du CFU

Le budget est voté par nature comptable :

- Les opérations relatives au bilan sont réparties dans les cinq classes de comptes suivantes :
  - classe 1 : comptes de capitaux et de dettes à long terme
  - classe 2 : comptes d'immobilisations (et actifs spécifiques)
  - classe 3 : comptes de stocks et en-cours
  - classe 4 : comptes de tiers (créances)
  - classe 5 : comptes financiers (trésorerie, placements à Long terme)
- Les opérations relatives au résultat sont réparties dans les deux classes de comptes suivantes :
  - classe 6 : comptes de charges
  - classe 7 : comptes de produits

Le budget est également présenté pour information par fonction (politiques publiques retenues par la nomenclature)

- Fonction 0 : Services généraux
- Fonction 0-5 : Gestion des fonds européens
- Fonction 1 : Sécurité
- Fonction 2 : Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- Fonction 3 : Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- Fonction 4 : Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)
- Fonction 4-3 : APA
- Fonction 4-4 : RSA – régularisations de RMI
- Fonction 5 : Aménagement des territoires et habitat
- Fonction 6 : Action économique
- Fonction 7 : Environnement
- Fonction 8 : Transports

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_170_DELIB-DE

Le calendrier budgétaire

Juin N

Envoi des lettres de cadrage BP N+1

Juillet / août N

Travail de préparation budgétaire par les VP et les services

Sept. / oct. N

Réunions budgétaires, simulation prospective, arbitrages budgétaires annuels et pluriannuels

Novembre N

DOB N+1

Décembre N

DM2 N

BP N+1

Juin N+1

CFU N

BS N+1

Intégration des résultats du CA N

Décembre N+1

DM 2 N+1

LAMBALLE TERRE&MER
Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_170_DELIB-DE

La pluri-annualité

- Lamballe Terre & Mer a organisé ses projets d'investissement au sein d'un plan pluriannuel des investissements (PPI). Sans le remettre profondément en question chaque année, celui-ci peut faire l'objet d'ajustements annuellement.

- Pour l'instant, le choix n'a pas porté vers un système avec des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP en investissement) ou des autorisations d'engagement et des crédits de paiements (AE-CP en fonctionnement). Ce point pourra être revu dans le courant du mandat.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_170_DELIB-DE

L'exécution budgétaire et comptable et la fongibilité des crédits

- Pour les budgets sous la nomenclature M57, la règlementation permet de réaliser des virements de crédits entre chapitres au sein d'une même section

- Lamballe Terre et Mer retient cette possibilité : l'ordonnateur peut réaliser des virements de crédits sous les conditions suivantes :
  - Entre chapitres, au sein d'une même section
  - Dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section
  - A l'exception du chapitre des charges de personnel (012)
  - Uniquement pour les budgets sous la nomenclature M57

- L'assemblée sera informée a posteriori de ces virements